



REGLEMENT DE CONSULTATION

EHPAD JB E BARGOIN DE VIC LE COMTE

MISE EN CONCURRENCE RELATIVE A :

LA FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LE BATIMENT EHPAD

Marché public en procédure adaptée

Table des matières

I.	<i>Article 1 : Procédure de passation</i>	3
II.	<i>Article 2 : Objet de la consultation</i>	3
III.	<i>Article 3 : Etendue de la consultation des intervenants</i>	3
IV.	<i>Article 4 : Durée du marché-Délai d'exécution</i>	3
V.	<i>Article 5 : Relations avec le titulaire</i>	3
VI.	<i>Article 5 : Modifications de détail au dossier de consultation</i>	3
VII.	<i>Article 6 : Demande dossier</i>	4
VIII.	<i>Article 7 : Délai de validité des offres</i>	4
IX.	<i>Article 8 : Présentation des candidatures et des offres</i>	4
X.	<i>Article 9 : Modalités de choix des candidatures et des offres</i>	5

Date limite de remise des offres : 30 août 2021 à 12h00

Interlocuteur : M. François Pineau, directeur

Le présent règlement de consultation comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4.

Article 1 : Procédure de passation

Marché à procédure adaptée (art. R2123 du code de la commande publique)

Article 2 : Objet de la consultation

Le présent marché concerne la fourniture d'électricité pour un bâtiment d'hébergement pour personnes âgées dépendantes avec une puissance de 150 KVA.

Article 3 : Etendue de la consultation des intervenants

La présente consultation est passée après marché à procédure adaptée.

Après analyse des offres, la consultation peut donner lieu à négociations avec un ou plusieurs candidats. Celle-ci pourra prendre la forme d'une audition, ou d'un échange téléphonique. A l'issue de cette phase l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue.

L'offre qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquée les prestations et leur montant quand la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Article 4 : Durée du marché-Délai d'exécution

Fourniture et acheminement en énergie électrique de l'ensemble des sites pour une période de deux (2) années, **du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2022.**

Article 5 : Relations avec le titulaire

Le titulaire assure un rôle d'intermédiaire avec l'opérateur du réseau, il est tenu d'assurer la continuité de la fourniture d'électricité.

Il se rendra disponible pour toute question de la collectivité liée au contrat et organisera, tout au long du marché, une réunion annuelle obligatoire de bilan et de synthèse des consommations. Au moins deux semaines avant chaque réunion, l'interlocuteur du titulaire propose l'ordre du jour au directeur de l'EHPAD puis organise et conduit cette réunion qui pourra être téléphonique ou en visio conférence.

Article 5 : Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 6 : Demande dossier

Le dossier de consultation est à télécharger sur le site internet de l'établissement : www.ehpad-le-cedre.fr , dans la rubrique marchés publics.

Il peut être envoyé par mail sur demande aux opérateurs.

Article 7 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 24 heures à compter de la date de limite de remise des offres.

Article 8 : Présentation des candidatures et des offres.

Les candidats enverront les candidatures :

- par mail à : direction@ehpadbargoin.fr
- L'objet du mail comprendra : fourniture d'électricité pour l'EHPAD Bargoin

► Eléments nécessaires à la sélection des candidatures

- ⌘ Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants
- ⌘ Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics.

- ⌘ Si le candidat est admis au redressement judiciaire au sens de l'article L.620.1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet l'autorisant à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché (l'absence d'information sur cet aspect, vaut déclaration implicite que le candidat n'est pas en redressement judiciaire).

- ⌘ Tout document contrôlable prouvant la capacité professionnelle du candidat à réaliser les prestations envisagées (références, certificats de qualification professionnelle, certificats de capacité émanant d'autres clients ...).

✘ Les offres seront présentées dans un tableau synthétique (tableau joint : tableau des prix) et fera apparaître l'ensemble des coûts (énergie, abonnement, acheminement, services, surcoûts éventuels...).

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

► **Eléments nécessaires aux choix de l'offre**

- ✘ Le cahier des charges
- ✘ Le devis
- ✘ Un mémoire technique précisant les services disponibles, l'organisation et les moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi du contrat.

Article 9 : Modalités de choix des candidatures et des offres.

L'EHPAD choisira l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement selon les critères suivants :

- ✘ Le montant de la prestation : 60%
- ✘ Organisation et moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi de contrat : 40%

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heure limites fixées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.